

Votre enfant :

- Entre pour la première fois à l'école maternelle.
- Passe au C.P.

Il suffit de nous envoyer le dossier d'inscription par mail (enfance@saint-amand-les-eaux.fr) à partir du 2 FEVRIER 2026 et jusqu'au VENDREDI 3 AVRIL 2026.

Vous pouvez aussi déposer celui-ci en Mairie, au Pôle Education (service Vie Scolaire), (03.27.22.48.76 ou 03.27.22.48.83), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 – 19 rue 18 juin 1940 (entrée côté jardin)

LES FORMULAIRES SERONT TELECHARGEABLES SUR LE PORTAIL FAMILLE (RUBRIQUE VIE SCOLAIRE) ET SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE – ILS SERONT DISPONIBLES EGALLEMENT A L'ACCUEIL DU POLE EDUCATION.

Le personnel communal vous indiquera l'école correspondant à votre secteur et enregistrera l'inscription de votre enfant.

⇒ Pour les enfants du secteur, et les élèves Amandinois passant de la grande section au C.P. au sein d'un même groupe scolaire, le certificat d'inscription sera délivré immédiatement.

⇒ Pour les nouvelles dérogations internes à Saint-Amand-Les-Eaux ou les dérogations extérieures, une réponse sera apportée à la famille début mai.

Merci de bien vouloir attendre la délivrance du certificat d'inscription avant de prendre contact avec le (la) Directeur(trice) pour finaliser l'inscription (contact sur le mail de l'école ou par téléphone de préférence le lundi)

Pièces à joindre à votre demande :

- Le formulaire d'inscription* signé des deux parents (Sauf si l'autorité parentale est exclusive).
- Le livret de famille.
- La pièce d'identité des parents (à présenter)
- Le carnet de santé de l'enfant ou un certificat médical attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires.
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, quittance de loyer...)

Situation familiale particulière :

- En cas de séparation ou de divorce des parents : le jugement.

En l'absence de jugement ou si les deux parents demeurent titulaires de l'autorité parentale, le formulaire d'inscription devra revêtir la signature des deux parents.

- Pour les familles hébergées : certificat d'hébergement, un justificatif de domicile de l'hébergeant ainsi qu'un document reprenant la nouvelle adresse de la personne hébergée.

Si demande de dérogation :

Pour les enfants n'habitant pas le secteur de l'école souhaitée, merci de remplir, en plus du formulaire d'inscription*, la demande de dérogation* et de joindre en complément un maximum de pièces justifiant la demande. Pour les non Amandinois, une autorisation de la commune de résidence devra être fournie.

**Pour tous renseignements, veuillez contacter le Pôle Education
au 03.27.22.48.76 ou 03.27.22.48.83. / enfance@saint-amand-les-eaux.fr**